

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Position du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie concernant les projets de règlements sur les hydrocarbures

Saint-Maxime-du-Mont-Louis, 8 novembre 2017 – Dans la foulée de son analyse des quatre (4) projets de règlements sur les hydrocarbures déposés par le gouvernement du Québec en septembre dernier, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) souhaite réitérer quelques éléments clés de sa position concernant le développement de cette filière en Gaspésie.

Protection des milieux hydriques

Dans son mémoire déposé l'an dernier dans le cadre des consultations sur le projet de loi 106, le CENG a déclaré que « toute la richesse hydrologique du Québec devrait être protégée pour les générations actuelles et futures [...] ». Concrètement, cet objectif se traduit par une protection efficace et une utilisation durable des lacs et des cours d'eau de notre province.

En ce sens, le CENG est très préoccupée par le projet de *Règlement concernant les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique* et en demande le retrait définitif afin d'assurer l'intégrité et la pérennité des écosystèmes aquatiques de la région.

Protection des milieux humides et de l'eau en milieu terrestre

Dans ses deux mémoires portant sur les hydrocarbures, au-delà de la protection des milieux hydriques eux-mêmes, le CENG a recommandé « d'exclure complètement toute infrastructure d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures des milieux humides, des zones inondables, des espaces de liberté et de mobilité des cours d'eau ainsi que des zones de recharge des aquifères [...] ».

Puisque l'eau doit être gérée à l'échelle du bassin versant et non pas uniquement au niveau du réseau hydrographique, les milieux humides et plusieurs portions terrestres devraient idéalement être soustraits du développement des hydrocarbures afin de minimiser les risques de contamination de l'eau qui parviendra ultimement aux cours d'eau.

De ce fait, le CENG demande au gouvernement de modifier le projet de *Règlement concernant les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre* et d'y inclure les exclusions mentionnées dans sa recommandation.

Recours possible à la fracturation hydraulique

Les projets de règlements sur les hydrocarbures confirment l'intention du gouvernement de permettre la fracturation hydraulique au Québec. Face à cette décision, le CENG tient à rappeler qu'il réclame un moratoire sur l'utilisation de cette technique de stimulation, et ce, notamment en lien avec les risques de contamination, les besoins en eau liés à cette technique et le manque actuel de connaissances de l'hydrogéologie de la Gaspésie.

Ultimement, le CENG souhaite que le gouvernement traite le dossier des hydrocarbures en agissant de manière cohérente avec ses récents efforts de protection de la ressource EAU au Québec qui se sont traduits par l'adoption d'une première *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*.

Pour plus de détails sur la position du CENG concernant les hydrocarbures

- [Mémoire déposé dans le cadre des consultations de l'Évaluation environnementale stratégique \(ÉES\) globale sur les hydrocarbures](#)
- [Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le projet de loi 106](#)

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de gouvernance participative et de gestion intégrée des bassins versants de la zone Gaspésie Nord. Pour ce faire, il doit élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs de l'eau et les citoyens.

Pour information

Thierry Ratté

Codirecteur *par intérim*, responsable des communications

Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)

418-797-2602

thierry.ratte@conseileaunordgaspesie.ca